



Malgré la crise, vous êtes en pleine période de paiement de la TVA qui est un impôt indirect (taxe fiscale qui est payée au Trésor Public par une personne différente de celle qui en supporte effectivement le coût).

Le Président n'a annoncé « que » le report du paiement des impôts directs. Encore ce matin, rien ne contredit ce qui a été précisé.

Le principe demeure donc que la TVA doit être déclarée et payée....

Si ce paiement risque de compromettre gravement la trésorerie et en particulier le paiement des salaires à venir, faites une déclaration approximative ou à 0 et adressez un courrier au Centre des impôts pour demander un étalement (résultat non garanti).